

Financez vos projets de formation

FINANCEMENT
DE PROJETS
EXCEPTIONNELS
2018



**Votre OPCA de branche
soutient votre investissement
dans la formation
professionnelle et met à votre
disposition des financements
supplémentaires**

« Le contexte de votre entreprise
nécessite de développer
les savoirs faire de vos salariés ? »

« Votre budget formation
ne suffit pas à couvrir vos besoins
en formation ? »

« Vous avez un projet
mais vous avez besoin d'être
accompagné pour la mise
en œuvre d'un plan d'action ? »

POUR QUI ?

- ▶ Vous êtes une entreprise de 11 à 299 salariés ?
- ▶ Vous êtes à jour de l'ensemble de vos contributions obligatoires ?
- ▶ Votre investissement formation 2018 représente au moins 0,5 % de votre masse salariale (versement obligatoire + volontaire) ?

Alors profitez de notre enveloppe pour financer vos projets de formation exceptionnels.

QUEL FINANCEMENT ?

- ▶ Grâce à une enveloppe supplémentaire allant de 5 000 € à 10 000 € selon la taille de votre entreprise pour financer un projet de formation exceptionnel.
- ▶ Le financement est accordé par ordre d'arrivée des dossiers jusqu'à épuisement de l'enveloppe attribuée par le Conseil d'administration de l'OPCA DEFi.
- ▶ Et toujours la possibilité de bénéficier de la subrogation de paiement.

POUR QUELLE DURÉE ?

L'opération s'applique aux projets dont la demande est validée et l'action démarrée entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018

(sous réserve de fonds disponibles).

COMMENT FAIRE POUR EN BÉNÉFICIER ?

Contactez votre Conseiller formation.



L'OPCA DEFi met aussi à votre disposition deux services conçus spécialement pour vous :

- Notre prestation « **Diagnostic & Accompagnement RH** » en 2 phases, délivrée par un cabinet RH expert, vous aidera à détecter et traduire vos besoins en actions de formation. Coût intégralement pris en charge.
- **La Sélection DEFi formations** : une offre d'actions de formation de qualité, adaptées à vos besoins et pouvant être prises en charge jusqu'à 100 %.

Contactez dès aujourd'hui votre conseiller OPCA DEFi pour en savoir plus.

ÊTES-VOUS ÉLIGIBLE À UN FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE ? MODE D'EMPLOI...

Votre entreprise s'inscrit-elle dans l'un des contextes suivants ?

- ▶ Croissance de votre effectif en 2017.
- ▶ Vous bénéficiez d'une aide publique pour le financement d'un projet d'innovation, d'investissement, d'aide à l'export.
- ▶ Difficultés économiques vous conduisant à présenter un résultat négatif (dernier bilan) ou avoir recours au chômage partiel.

OU

Votre projet de formation répond-il à l'une des priorités suivantes ?

- ▶ Permettre l'acquisition d'une certification inscrite au RNCP ou d'un diplôme.
- ▶ Permettre le développement d'un projet lié à un investissement stratégique.
- ▶ Former en priorité les salariés de niveau de qualification VI (sans diplôme) à III (équivalent bac+2).

Quelles formations sont exclues du champ des dossiers éligibles ?

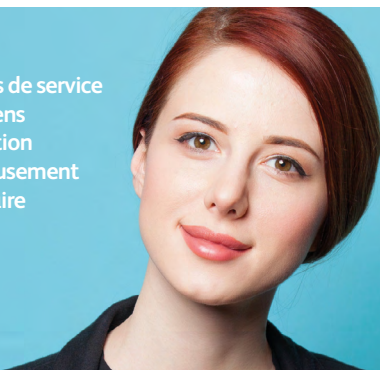
Les formations obligatoires liées à la sécurité : formation générale à la sécurité, aux équipements de protection individuelle, à l'utilisation des équipements de travail, aux risques chimiques et biologiques, électriques, liés à l'amiante, à la conduite d'engins de travail, etc.

Que recouvre le financement ?

- ▶ Le financement s'applique aux coûts pédagogiques et aux éventuels frais annexes (transport, hébergement...) et concerne uniquement les formations proposées par un organisme de formation.

Mon entreprise n'a pas de service RH et très peu de moyens à consacrer à la formation professionnelle. Heureusement mon OPCA m'aide à faire les bons choix.

Cette offre de financement exceptionnel est une véritable opportunité, nous avons besoin de monter en compétences cette année pour rester compétitif.



Pour en savoir plus

Vos contacts dédiés au sein de notre réseau de proximité

Retrouvez les coordonnées complètes de **votre contact**
sur le site Internet www.opcadeni.fr

NORD EST

Grand-Est, Hauts-de-France,
Île-de-France

Tél. : 01 58 64 18 30

CENTRE OUEST

Bretagne, Centre Val-de-Loire,
Normandie, Pays-de-la-Loire

Tél. : 02 38 22 10 38

SUD OUEST

Nouvelle-Aquitaine, Occitanie

Tél. : 05 57 29 28 81

SUD EST

Auvergne-Rhône-Alpes,
Bourgogne-Franche-Comté

Tél. : 04 72 34 43 57

SUD

Corse, Occitanie (dépts 34, 30, 48, 11, 66),
Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Tél. : 04 91 14 30 84

OPCA DEFi
5/7 avenue du Général de Gaulle
94166 SAINT-MANDE Cedex
www.opcadeni.fr

